



COMPTE RENDU DE LA QUARANTE-QUATRIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 11 mars 2022

Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE, a présidé en visioconférence la quarante-quatrième réunion du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 11 mars 2022.

Cinq points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. Communication de son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;*
- II. Points d'informations ;*
- III. Approbation d'un relevé des décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. Adoption des dossiers ;*
- V. Examen et adoption des textes.*

I. COMMUNICATION DU PREMIER MINISTRE

La communication du Premier Ministre, Chef du Gouvernement a porté essentiellement sur cinq (05) points dont la teneur suit :

1. Lancement officiel du mois de la Femme

Abordant le premier, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a salué le bon déroulement de la célébration de la Journée Internationale des droits de la Femme, sur toute l'étendue de la République, et ce, sous un thème évocateur et interpellant.

Au nom de Gouvernement, il a adressé des encouragements et des félicitations à Madame la Ministre du Genre, Famille et Enfants qui, depuis la ville de Mbandaka, chef-lieu de la Province de l'Équateur, a procédé au lancement des activités du mois de la Femme de l'année 2022.

Le Chef du Gouvernement a rappelé à l'occasion, l'impérieuse nécessité de nous approprier résolument le combat pour la promotion et la valorisation de la femme, et d'intégrer dans le vécu quotidien des congolais, les valeurs de la masculinité positive prônées par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat.

2. La rentrée parlementaire

Conformément aux dispositions de l'article 115 de la Constitution, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a rappelé aux membres du Conseil que l'Assemblée Nationale et le Sénat ouvrent leur première session ordinaire respective de l'année 2022 le mardi 15 mars prochain.

Il a insisté sur l'urgence et le devoir pour les membres du Gouvernement, de suivre les pertinentes recommandations du Parlement ; et d'accorder une attention particulière sur celles liées à l'état de siège, conformément à sa lettre N° 0211 du 27 janvier 2022.

3. Programme de Développement Local de 145 Territoires

Dans le cadre de la mise en œuvre effective du PDL-145T, impulsé par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, le Premier Ministre a informé le Conseil que le Gouvernement a procédé, le jeudi 10 mars 2022, à la signature des protocoles d'accord avec les trois agences d'exécution.

Il s'agit respectivement du Bureau Centrale de Coordination (BCECO), du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de la Cellule d'Exécution des Financements en Faveur des États Fragiles (CFEF).

Cette cérémonie a été présidée par le Ministre d'Etat, Ministre du Plan.

4. Mesures d'atténuation de l'impact négatif de l'économie de la guerre en Ukraine

Suite à la guerre qui sévit en Ukraine, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a prévenu les membres du Conseil que cela ne manquera pas de perturber l'économie mondiale et éventuellement impacter l'économie nationale.

Pour y faire face, le Gouvernement, à travers les Ministères du Budget et des Finances, et la Banque Centrale du Congo, ont le devoir d'anticiper, avec le concours des partenaires, afin de mettre en place des mesures de mitigation nécessaires pour atténuer l'impact de ce choc exogène, qui risque de mettre en mal nos équilibres macro et micro économiques.

5. Mobilisation pour les Léopards

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a terminé sa communication en rappelant aux membres du Gouvernement la nécessité de mettre toutes les batteries en marche pour offrir à nos Léopards les conditions maximales de préparation en vue de donner à la Nation une victoire lors de la prochaine rencontre contre le Maroc.

Avant de passer aux points d'information, Son Excellence Monsieur le Président de la République est intervenu, depuis Bruxelles, pour faire le point sur son séjour privé en Belgique.

Il a dit aux membres du Gouvernement qu'après s'être fait examiner dans un centre spécialisé, une hernie discale dans la région cervicale a été diagnostiquée, et qu'il bénéficie d'une prise en charge médicamenteuse et non chirurgicale.

Le Président de la République a précisé qu'il n'a donc subi aucune intervention chirurgicale, et a annoncé son retour au pays pour la semaine prochaine.

Il présidera, en présentiel, la prochaine réunion du Conseil des Ministres.

La population congolaise a été ainsi invitée à ne pas faire confiance à la manipulation de l'opinion par des personnes mal intentionnées à travers certains médias.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. État et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté la synthèse de l'état du territoire national qui reste généralement calme sur toute l'étendue du pays à la suite de la détermination du Commandant Suprême.

Il a signalé que la lutte contre les forces négatives se fait avec plus de hardiesse ce dernier temps, notamment dans les Provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu.

Quant à l'état d'esprit de la population, Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a indiqué qu'il a été caractérisé notamment par :

- *La célébration, le mardi 08 mars 2022, de la Journée internationale des droits de la femme ;*
- *Des commentaires divers et variés, sur la visite apostolique du Pape François, qui sera en République Démocratique du Congo du 02 au 05 juillet 2022 sur invitation de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- *La psychose sur la recrudescence de la criminalité dans les milieux urbains ;*
- *L'alerte lancée par le Docteur Muyembe sur l'augmentation des cas de contamination de Covid-19 dans certains pays voisins, la Zambie en l'occurrence, qui enregistre près de 1 000 cas par jour.*

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a également évoqué le cas de naufrage d'une embarcation dans le village Vanonge dans la province de la Tshopo, causant cinq (05) pertes en vies humaines.

II.2. Situation sécuritaire

Pour sa part, la Vice-Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a présenté une synthèse de la situation opérationnelle militaire et sécuritaire du pays qui demeure globalement sous contrôle des Forces de défense et de sécurité.

Elle a indiqué que les opérations conjointes Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) et des Forces de Défense du Peuple Ougandais (UPDF) contre les terroristes ADF/MTM se poursuivent et évoluent normalement dans le Grand-Nord et dans le Sud de l'Ituri.

A la suite de la pression de ces opérations conjointes, les terroristes ont abandonné le village Mashini dans la périphérie de Boga.

Pendant que s'intensifient les attaques des groupes armés contre les Unités déployées dans le secteur opérationnel de l'Ituri, dans le secteur opérationnel de Sokola I (Grand Nord) et Sokola II (Nord-Kivu), les Mai-Mai Baraka et Mazembe font le lit des ADF/MTM.

Le Ministère de la Défense et Anciens Combattants réitère les recommandations faites lors de la 39^{ème} réunion du Conseil des Ministres.

II.3. Évolution de la situation de l'épidémie à Covid-19

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention a présenté la situation liée à l'épidémie à Covid-19 en République Démocratique du Congo.

D'après les statistiques actualisées, la décroissance de nouveaux cas de Coronavirus rapportés au cours de cette dernière semaine se poursuit.

Pour préserver cette situation positive et garantir un retour progressif à la vie normale, il a recommandé la vigilance absolue afin de poursuivre la sensibilisation invitant la population à observer scrupuleusement les gestes barrières pour se protéger et se prémunir contre les vagues éventuelles.

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention a informé le Conseil de la priorité stratégique immédiate du Gouvernement pour booster la vaccination dont les meilleures performances ont été enregistrées récemment au Kasai Oriental, dans le Haut Uélé, le Sud Ubangi et dans le Haut-Katanga.

Le Conseil a pris acte de ce Rapport.

II.4. Évolution de la situation récente sur le marché des changes et celui des biens et services

Invitée à prendre la parole, la Gouverneure de la Banque Centrale du Congo a brossé les faits saillants de la conjoncture économique qui demeure caractérisée par le maintien de la stabilité du cadre macroéconomique.

Elle a indiqué que le rythme de formation des prix demeure sous contrôle depuis le début de l'année. A la première semaine de mars 2022, l'évolution de l'indice des prix à la consommation a enregistré un léger accroissement portant le taux cumulé de l'année à 1,01%,

A condition inchangée, il est attendu un taux d'inflation de 5,9% à fin décembre 2022 face à un objectif de 7% à moyen terme.

La Gouverneure de la Banque Centrale a martelé sur le fait que le marché de change demeure relativement stable sur les deux segments, consécutivement à la poursuite de la bonne coordination des politiques macroéconomiques, conjuguée à une conjoncture globalement favorable.

Par rapport à la semaine précédente, le taux de change a connu une appréciation de 0,04% sur le marché officiel et une dépréciation de 0,11% au cours vendeur sur le marché parallèle.

En dépit de la stabilité observée et face à certains risques d'origine interne et externe, la Gouverneure de la Banque Centrale du Congo a recommandé le renforcement de la coordination des actions au niveau des politiques budgétaire et monétaire, la mise en place d'un mécanisme de suivi et de veille pour préparer et mettre en œuvre les mesures de riposte par rapport aux risques identifiés.

II.5. État d'avancement des projets d'entretien de la voirie à Kinshasa

Le Ministre d'État, Ministre des Infrastructures et Travaux Publics a présenté les éléments nouveaux enregistrés sur les chantiers des projets particuliers réalisés et en cours de réalisation pour la réhabilitation et la construction des certains axes routiers dans la ville-province de Kinshasa.

Le Conseil a pris acte de ce Rapport.

II.6. Préparatifs de la journée nationale de la RDC à l'EXPO 2020 Dubaï

Le Ministre du Commerce Extérieur a informé le Conseil de l'état d'avancement des préparatifs de la Journée Nationale de la République Démocratique du Congo à l'EXPO 2020 Dubaï.

Cette grande rencontre internationale permettra à la République Démocratique du Congo d'attirer les potentiels investisseurs.

Le Ministre du Commerce Extérieur a présenté l'état d'avancement des préparatifs de ce grand rendez-vous. Il est prévu, entre autres, l'organisation d'un salon d'affaires qui permettra de mettre exergue les opportunités qu'offre la République Démocratique du Congo dans les secteurs des mines, de l'agriculture, de l'environnement, des hydrocarbures, etc.

Au-delà des investissements, et suivant les instructions du Président de la République, la Rumba sera mise en vedette par une production scénique de nos artistes musiciens, premiers ambassadeurs de la Rumba.

Le Conseil des Ministres a pris acte de cette Note d'information.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres a adopté le relevé des décisions prises lors de sa quarante-troisième réunion tenue le vendredi 04 mars 2022.

IV. EXAMEN ET ADOPTION D'UN DOSSIER (01 dossier)

IV.1. Du projet d'un accord de coopération tripartite sur la « Boucle de l'amitié énergétique »

Le Ministre des Ressources Hydrauliques et Électricité a soumis au Conseil la matrice d'analyse et d'évaluation sur le projet d'accord de coopération tripartite entre la République du Congo, la République d'Angola et la République Démocratique du Congo relatif à la mise en place du projet « *Boucle de l'amitié énergétique* », projet qui a démarré dans un premier temps entre la République du Congo et la République Démocratique du Congo.

Il concerne deux principaux projets, à savoir :

- *L'interconnexion des réseaux électriques reliant Inga-Kinshasa en République Démocratique du Congo et Brazzaville – Centrale électrique de Pointe-Noire en République du Congo ;*
- *L'alimentation en énergie électrique, consécutive à cette interconnexion des réseaux électriques, des zones industrielles du Katanga en République Démocratique du Congo.*

Le Ministre des Ressources Hydrauliques et Électricité a expliqué que le projet « *Boucle de l'amitié énergétique* » sera exécuté en deux phases.

La première consistera à renforcer les capacités de transport des lignes entre la Centrale électrique du Congo (Pointe-Noire) et la Centrale hydroélectrique d'Inga en République Démocratique du Congo via Brazzaville.

La deuxième phase consistera, elle, à augmenter les capacités de production d'énergie électrique et de construction des lignes de transport dans les deux pays aux fins d'alimenter cette Boucle.

Après débat et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier.

V. EXAMEN ET ADOPTION DES TEXTES (09 textes)

V.1. Un Projet d'Ordonnance-Loi

La Ministre d'État, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a soumis au Conseil le Projet d'Ordonnance-Loi autorisant la prorogation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu pour une période de 15 jours prenant cours le 21 mars 2022.

Cette prorogation permettra à nos Forces de défense et de sécurité, appuyées par l'armée ougandaise, de consolider les acquis des opérations antérieures et de poursuivre l'envergure des actions en vue mettre fin à l'aventure terroriste et restaurer la sécurité, la paix et l'autorité de l'État dans cette partie de la République Démocratique du Congo.

Après débat et délibérations, ce Projet d'Ordonnance a été adopté.

V.2. Deux Projets de Lois du secteur de l'Entrepreneuriat

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Entrepreneuriat et des Petites et Moyennes Entreprises a présenté au Conseil deux Projets de Lois pour examen et approbation.

Le premier Projet de Loi, relatif à la Promotion de l'Entrepreneuriat et aux Startups, vise à mettre en place un cadre juridique moderne et dynamique relatif à ce secteur vecteur de création d'emplois, de génération des richesses et de nivellement de la croissance.

La finalité de ce Projet de Loi est de créer des emplois durables et de faire émerger la classe moyenne congolaise en République Démocratique du Congo.

Quant au **second Projet de Loi, il porte sur la Promotion de l'Artisanat**. Élaboré dans le but de mieux structurer ce secteur, mais aussi de concrétiser la vision du Président de la République, cet arsenal juridique promeut le passage d'un artisanat archaïque, informel et fragile à un artisanat moderne, organisé, professionnalisé, compétitif sur le marché national et international, dont les œuvres et l'exercice doivent être inscrit dans la durée.

Ce Projet de Loi prévoit des dispositions pratiques pour assurer le développement interne des artisans et des entreprises artisanales, par la professionnalisation de leurs initiateurs et de leurs membres, ainsi que par une protection sociale et une facilitation à l'accès aux financements et aux marchés publics.

Après débat et délibérations, ces deux Projet de Lois ont été adoptés.

V.3. Quatre Projets de Lois de ratification du secteur des Finances

Le Ministre des Finances a soumis au Conseil quatre (4) Projets de Lois en application des dispositions de l'Article 4 de la Loi n°21/026 du 24 décembre 2021 portant habilitation du Gouvernement et après promulgation par le Chef de l'Etat des Ordonnances-Lois adoptées en Conseil du 11 février 2022.

Le premier Projet de Loi a porté sur l'Ordonnance-Loi N°22/007 du 25 février 2022 autorisant la ratification de l'Accord Cadre pour la protection des investissements signé le 18 juin 2021 entre la République Démocratique du Congo et la Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique.

Il a expliqué que l'enjeu consiste notamment à faciliter le financement des activités et projets du secteur privé ayant des objectifs bien définis à l'instar de l'amélioration de la capacité industrielle, du renforcement des infrastructures et des investissements, de la promotion du commerce, du développement des chaînes de valeurs agricoles, du financement des micros, petites et moyennes entreprises.

Le second Projet de Loi de ratification a concerné l'Ordonnance-Loi N°22/008 du 25 février 2022 autorisant la ratification de l'Accord de Crédit N°6962-ZR pour un financement additionnel de 100 millions de dollars américains comptant pour la préparation stratégique et réponse à la Covid-19.

Cet Accord a été conclu entre la République Démocratique du Congo et l'Association Internationale de Développement le 17 juillet 2021. Le financement complémentaire servira, d'une part, à l'achat des vaccins pour prévenir la pandémie, et, d'autre part, à renforcer le système de santé.

Le troisième Projet de Loi de ratification s'est rapporté à l'Ordonnance-Loi N°22/009 du 25 février 2022 autorisant la ratification de l'Accord de Prêt de 50 millions de dollars américains au titre de Projet de Réhabilitation de la voirie de Kinshasa (2^{ème} phase).

Signé le 25 novembre 2021 entre la République Démocratique du Congo et la Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique, cet Accord vise notamment le désenclavement des quartiers populaires et pauvres, la liaison directe entre les différentes communes de la ville de Kinshasa ; le désengorgement des artères principales de la ville et à l'amélioration des conditions de trafic en général.

Le quatrième et dernier Projet de Loi de ratification a concerné l'Ordonnance-Loi N°22/010 du 25 février 2022 autorisant la ratification de

l'Accord de Prêt N°210015004273 d'un montant de 71 millions de dollars américains pour financer le Programme d'Appui au Développement Agro-Industriel de Ngandajika (PRODAN).

Conclu, le 25 novembre 2021, entre la République Démocratique du Congo et le Fonds Africain de Développement, cet Accord de prêt vise à développer des infrastructures structurantes dans une zone d'influence ciblée et à mettre en place un cadre favorable à l'investissement du secteur privé agro-industriel.

Après débat et délibérations, le Conseil a adopté ces quatre (4) Projets de Lois de ratification.

V.4. Deux Projets de Lois de ratification du secteur du Commerce Extérieur

Le Ministre du Commerce Extérieur a également soumis au Conseil deux Projets de Lois de ratification pour examen et délibération dans le cadre de la même Loi d'habilitation précitée.

Le premier Projet de Loi concerne l'Ordonnance-Loi N°22/005 du 25 février 2022 autorisant la ratification de l'Accord Commercial bilatéral entre la République Démocratique du Congo et la République de Zambie.

Il vise entre autres l'augmentation du volume des échanges commerciaux ; la réalisation des importations et exportations ; et la coopération en matière de lutte contre la fraude et la contre bande.

Le second Projet de Loi se rapporte à l'Ordonnance-Loi N°22/006 du 25 février 2022 autorisant la ratification de l'Accord Commercial bilatéral entre la République Démocratique du Congo et la République de l'Angola.

Sa ratification effective favorisera notamment la mise en œuvre du Régime Commercial Simplifié (RECOS) ; et, le développement des régions frontalières communes pour améliorer les conditions de vie de leurs populations par la construction du poste frontalier à arrêt unique au poste frontalier de Lufu.

Après débat et délibérations, ces deux (02) Projets de Lois de ratification ont été adoptés.

Commencée à 12h26', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 16h04'.

Patrick MUYAYA KATEMBWE

Ministre de la Communication et Médias

Porte-parole du Gouvernement